

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 septembre 2020

Délibération 2020-13

OBJET : Election du Président

Le 10 septembre 2020 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Khéra BADAQUI, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations :

Membres excusés :

Joseph CESARO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET déléguées de la Commission Syndicale ;
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Le doyen de l'assemblée, M. Georges VAZIA, est invité à procéder à l'élection du Président.

Mme BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 22
Votants : 32
Procuration.....0
Date de la convocation :
4 septembre 2020

Certifié exécutoire compte-tenu de
la transmission pour affichage aux
Collectivités membres le :

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-13-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Comme le précise l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles applicables à l'élection du Maire sont applicables au Président des Syndicats mixtes.

Par renvoi aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT « le Comité syndical élit le(la) Président(e) et les vice-président(e)s parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le(la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e) »,

Les délégués d'UNIVALOM, nouvellement installés, sont invités à procéder à l'élection du Président,

Un appel à candidatures est lancé pour la Présidence du Syndicat mixte UNIVALOM,

Il est présenté à l'Assemblée la candidature reçue ; il s'agit de celle de M. Jean LEONETTI.

Conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc procédé aux opérations de vote.

Messieurs MELE et WYSZKOWSKI sont nommés assesseurs pour l'élection du Président ;

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu : M. JEAN LEONETTI : 32 voix (unanimité)

Monsieur Jean LEONETTI est proclamé Président du Syndicat mixte UNIVALOM, déclare accepter la fonction et est immédiatement installé dans ses fonctions.

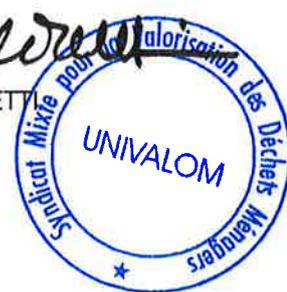
Le Comité syndical, oui l'exposé du Président de séance et doyen d'âge et après en avoir délibéré, adopte la délibération à l'unanimité des voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-13-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020